

77

Commission permanente Séance du 12 février 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49116

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de Retiers - Avenant n° 4 à la convention de mandat et avenants aux lots n° 5 et n° 13

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 29 avril 2019, 27 septembre 2021, 24 janvier, 17 octobre et 21 novembre 2022 et 4 décembre 2023 ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a confié, par délibération en date du 29 avril 2019, à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine un mandat pour l'étude et la réalisation de la construction d'un centre d'incendie et de secours et d'un centre d'exploitation situé à Retiers.

L'enveloppe prévisionnelle de cette opération de travaux est estimée à 3 484 000,00 euros HT soit 4 180 800,00 euros TTC.

La rémunération de la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine s'élève à 139 204,00 euros HT soit 167 044,80 euros TTC.

Ce rapport porte sur l'avenant n° 4 à la Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, sur l'avenant n° 1 au marché N° M20220010 relatif au lot n° 5 - Menuiseries extérieures et sur l'avenant n° 1 au marché N° M20220018 relatif au lot n° 13 - Électricité :

I. Augmentation de l'enveloppe financière déléguée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine

La consultation des entreprises a eu lieu en 2022. Des augmentations conséquentes des indices de révisions ont eu lieu depuis la passation des marchés ; aussi des ajustements sur le poste de révision sont nécessaires.

À ce stade l'enveloppe confiée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine n'est pas suffisante, il s'avère nécessaire de l'augmenter pour couvrir les dépenses liées au poste de révisions.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est portée à **3 583 000,00 euros HT soit 4 299 600,00 euros TTC**, la majoration s'élève à 118 800,00 euros TTC soit 2,84 % de l'enveloppe précédente de 4 180 800,00 euros TTC.

	Montant Convention de mandat avenant n°2 Octobre 2022	Montant proposé Convention de mandat avenant n°3 Février 2024
Études diverses (dont CSPS et CT)	60 000,00	60 000,00
Maîtrise d'œuvre	200 000,00	200 000,00
Travaux	2 965 000,00	2 965 000,00
Révisions	100 000,00	199 000,00
Divers (dont reprographie, publicité et gardiennage)	10 000,00	10 000,00
Imprévus	149 000,00	149 000,00
TOTAL HT	3 484 000,00 euros HT	3 583 000,00 euros HT
Total de l'opération avec TVA	4 180 800,00 euros TTC	4 299 600,00 euros TTC

Observations sur la mise à jour de l'enveloppe prévisionnelle :

> **Révisions** : + 99 000 euros HT soit 118 800 euros TTC

Ce poste est ajusté à la hausse. Il intègre les provisions pour révision sur les dernières factures de l'opération.

II. Avenant n° 1 du lot Menuiseries extérieures

Lors de sa réunion du 12 décembre 2023, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 5 Menuiseries extérieures.

Le marché n° M20220010 - lot n° 5 Menuiseries extérieures a été notifié à l'entreprise GIRARD HERVOUET le 23 novembre 2022 pour un montant de 74 834,13 euros HT soit 89 800,96 euros TTC.

L'avenant n° 1 découle des adaptations techniques nécessaires à la réalisation des ouvrages et à l'adaptation du système de contrôle d'accès pour permettre l'utilisation à la fois par les services du Département et du Service départemental d'incendie et de secours.

Cet avenant prend en compte :

- L'actualisation des postes équipements suite à la reprise intégrale du système de contrôle d'accès pour l'ensemble du site suivant les besoins sécuritaires des différents usagers
- L'ajustement des prestations (tapées, seuils) suite aux adaptations chantier

Le montant de l'avenant s'élève à 13 660,77 euros HT, soit 16 392,92 euros TTC.

Objet		Montant	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant
Montant marché initial en euro HT		74 834,13	
Avenant en euros HT	1 Adaptations de chantier et reprise du système de contrôle d'accès	13 660,77	18,25 %
Montant total avenants HT		13 660,77 euros	18,25 %
Montant du marché après avenants		88 494,90 euros HT soit 106 193,88 euros TTC	

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

III. L'avenant n° 1 du lot Électricité

Lors de sa réunion du 23 janvier 2024, la Commission d'appel d'offre a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au lot n° 13 Électricité.

Le marché n° M20220018 - lot n° 13 Électricité a été notifié à l'entreprise GERGAUD INDUSTRIE le 23 novembre 2022 pour un montant de 243 343,65 euros HT soit 292 012,38 euros TTC.

L'avenant n° 1 découle des adaptations techniques afin de répondre au programme, au service maintenance du Département et aux utilisateurs et les travaux nécessaires à l'adaptation du système de contrôle d'accès.

Cet avenant prend en compte :

- l'actualisation des prestations suite à la reprise intégrale du système de contrôle d'accès pour l'ensemble du site suivant les besoins sécuritaires des différents usagers ;
- la prise en compte des limites de prestation ENEDIS relatives à l'installation de l'alimentation tarif

jaune pour le site ;

- la prise en compte des besoins utilisateurs (prise RJ45 et équipements)
- la mise en place d'éléments nécessaires au suivi et pilotage des installations et exploitation des données de consommation par le service maintenance énergie.

Le montant de l'avenant s'élève à 38 935,50 euros HT, soit 46 722,60 euros TTC.

Objet		Montant	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant
Montant marché initial en euro HT		243 343,65	
Avenant en euros HT	1 Adaptations techniques de chantier	38 935,50 €	16,00 %
Montant total avenants HT		38 935,50 euros	16,00 %
Montant du marché après avenants		282 279,15 euros HT soit 338 734,98 euros TTC	

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'approuver l'augmentation de l'enveloppe confiée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 4 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, joint en annexe, ainsi que toutes pièces afférentes à la mission confiée à la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine ;

- d'autoriser la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, mandataire, à signer l'avenant n° 1 au marché N° M20220010 relatif au lot n° 5 - Menuiseries extérieures, d'un montant de 13 660,77 euros HT, soit 16 392,92 euros TTC, portant le marché du titulaire, GIRARD HERVOUET, après avenant à 88 494,90 euros HT soit 106 193,88 euros TTC ;

- d'autoriser la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, mandataire, à signer l'avenant n° 1 au marché N° M20220018 relatif au lot n° 13 - Électricité, d'un montant de 38 935,50 euros HT, soit 46 722,60 euros TTC, portant le marché du titulaire, GERGAUD INDUSTRIE, après avenant à 282 279,15 euros HT soit 338 734,98 euros TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242119

Pour extrait conforme